



Du Lexique des termes qualificatifs de l'agriculture

J'ai lu avec intérêt le *Courrier* n°45, en particulier les pages 117 et suivantes, qui donnent un lexique des termes qualificatifs de l'agriculture.

Il est tout de même regrettable que les auteurs n'aient pas mentionné une tentative analogue à la leur, celle de la très officielle « Commission de terminologie » du ministère de l'Agriculture. Elle a donné, en particulier, une série de définitions plus précises que les leurs de certains termes comme « intensification ». Cf l'arrêté du 20 septembre 1993, publié au *Journal officiel* n°256 du 4 novembre 1993, p. 15265, accessible sur Internet (www.legifrance.gouv.fr).

Cette commission a récemment été renouvelée (arrêté du 1^{er} décembre 1998, *JO* n°286 du 10 décembre 1998, p. 18598). Il serait bien souhaitable que les auteurs de l'article se renseignent sur ses travaux...

Jean-Marc Boussard

INRA, 45^{Ws} av. de la Belle-Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne cedex
folks@ivry.inra.fr

Réponse des auteurs

Notre objectif était d'élaborer un lexique des qualificatifs (épithètes ou attributs) du nom « agriculture », et non pas de traiter de l'ensemble des termes agricoles.

Nous remercions Jean-Marc Boussard d'avoir signalé l'existence d'une Commission spécialisée de terminologie et néologie au ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette commission dépend d'une commission générale qui regroupe les textes de toutes les commissions spécialisées. La liste des termes reconnus par cette commission générale (base de données terminologiques CRITER) est sur le site www.culture.fr/culture/dglf/ (cliquer notamment sur le lien *vocabulaire et terminologie*). Sur ce site figurent également les références des listes terminologiques publiées au *Journal officiel* en application du décret du 3 juillet 1996 jusqu'en septembre 2000 (à savoir, pour l'agriculture : arrêté du 7 avril 1987 ; arrêté du 14 septembre 1990 ; arrêté du 20 septembre 1993). Cependant, sur ce site, aucun des termes que nous abordons n'est défini. En revanche, dans l'annexe I du texte auquel fait référence Jean-Marc Boussard figurent, parmi de nombreuses autres définitions, celles de : a) l'agriculture intensive, b) l'agriculture paysanne - dont nous n'avons pas connaissance. Nous avons pris contact avec le secrétaire de la commission spécialisée du ministère de l'Agriculture : les champs de l'hydraulique, du génie génétique et de la pêche ont été abordés par la Commission. Le terme « agro-alimentaire » est en voie de publication, et la Commission s'attache à définir le mot « agriculture durable ».

Nous remercions aussi Pierre Morlon de nous signaler ceci : « à propos d'agriculture "à faible intrant" (ou plutôt, "à faibles intrants" ou "à faible niveau d'intrants", je m'étonne de ne pas voir signalée l'existence, depuis 1984, de la revue *ILEIA Newsletter* (ILEIA = Information centre for Low External Input Agriculture), devenue par la suite *LEISA magazine* (Low External Input and Sustainable Agriculture), publiée au départ exclusivement en anglais (avec une édition "générale" et une "régionale" en Inde) mais depuis quelque temps également en français, espagnol (édition "régionale" pour l'Amérique latine) [...]. Voici ses coordonnées pour ceux qui ne connaîtraient pas : PO Box 64, 3830 AB Leusden, Pays-Bas ; ileia@ileia.nl ; sur Internet : www.ileia.org ».

Frank Pervanchon et André Blouet

ENSAIA, UMR Agronomie et Environnement, 2 av. de la Forêt de Haye, BP 172, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy cedex ;
Frank.Pervanchon@ensaia.inpl-nancy.fr ; blouet@mirecourt.inra.fr